

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 150 (2005)
Heft: 10

Artikel: SPHAIR assure la relève des pilotes et des éclaireurs parachutistes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SPHAIR assure la relève des pilotes et des éclaireurs parachutistes

La volonté d'assurer la relève des pilotes des troupes d'aviation helvétiques remonte aux années 1940. C'est à cette époque que fut créée l'Instruction aéronautique militaire préparatoire. Conformément à l'arrêté fédéral du 3 octobre 1958, cette institution deviendra l'Instruction aéronautique préparatoire (IAP) et sera adaptée en permanence en fonction des nouvelles exigences.

Dès 1972, l'IAP s'occupe également de promouvoir la relève des éclaireurs parachutistes, mais il faudra attendre 1986 pour que cette opportunité s'ouvre aussi aux jeunes Suisses attirés par une carrière de pilote militaire.

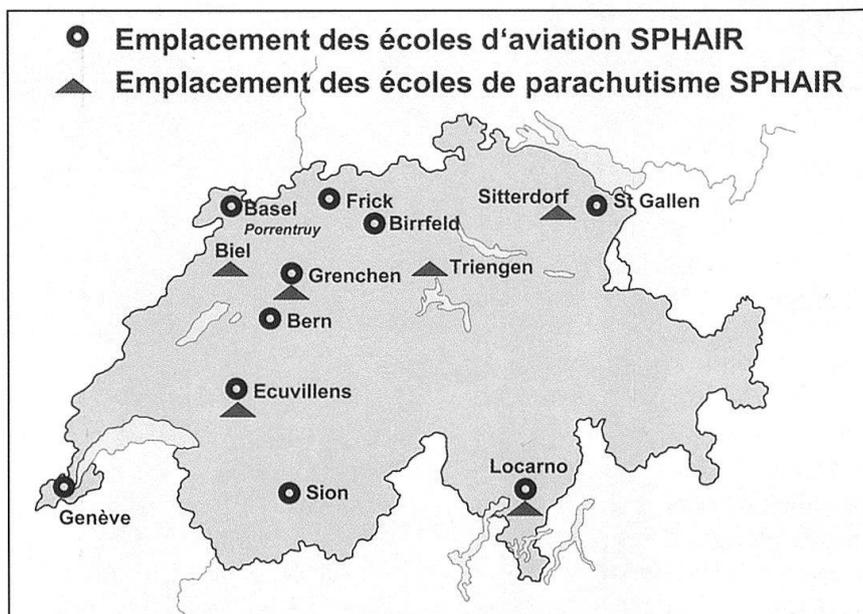
Dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 03, les Chambres fédérales ont décidé, en octobre 2003, de transférer les articles du budget «Formation aéronautique et formation aéronautique continue» du Département de l'énergie, des transports et des communications au Département de la défense. Ce passage n'a toutefois pas dégagé de crédit supplémentaire pour le DDPS, ce qui, dans les faits, se traduit par une réduction du budget militaire. En tenant compte des impératifs d'économie et de la volonté d'assurer la pérennité de cette institution jugée nécessaire, quelques modifications ont été apportées au concept d'exécution.

De l'IAP à SPHAIR

L'Instruction aéronautique préparatoire de la Confédération s'appelle désormais SPHAIR. La nouvelle formule, plus fraîche et plus attrayante, doit parler aux jeunes gens de 17 à 20 ans et susciter leur enthousiasme pour les professions de l'aviation, tout en mettant l'accent sur l'encouragement et les conseils concernant le métier de pilote. L'Internet est un outil central dans ce contexte. L'Instruction aéronautique préparatoire SPHAIR est décrite en détail sur le site web www.sphair.ch.

Les candidats et candidates peuvent s'informer, sans engagement et de façon ludique, sur leur profession de rêve et les exigences qui s'y rattachent. Une autoévaluation pointue permet par exemple de savoir si l'on dispose d'un bon sens de l'orientation ou d'une faculté d'imagination bien développée. Une autre autoévaluation permet de mesurer ses capacités physiques. Il est ainsi possible de connaître son propre niveau général d'aptitude, déjà avant de s'inscrire. Alors que ce premier tri contribue sans aucun doute à réduire le nombre de candidat(e)s à l'Instruction aéronautique préparatoire SPHAIR, il donne à ceux qui s'inscrivent l'assurance d'avoir les aptitudes requises pour une carrière aéronautique.

Toute personne inscrite à SPHAIR et répondant aux exigences de base peut prendre elle-même rendez-vous à l'Institut de médecine aéronautique à Dübendorf pour participer gratuitement à une journée d'évaluation des aptitudes.



Après avoir réussi ce *Screening*, il est possible de s'inscrire pour les deux semaines de cours consacrées aux aptitudes et à l'instruction aéronautiques. Un programme chargé attend les candidat(e)s durant ces cours. La journée commence en règle générale à 7 h 30. Les avions sont préparés pour les vols quotidiens. Une introduction sur le programme de la journée et un *briefing* suivent à 8 h. Les candidat(e)s sont ensuite répartis en groupes pour effectuer des vols ou suivre des leçons théoriques pendant toute la journée. La soirée est consacrée au *débriefing* des vols et au *briefing* de la prochaine mission. La journée se termine avec le service de parc et le souper. Jusqu'à l'extinction des feux à 22 h, les candidats ont le temps de faire leur préparation personnelle ou d'approfondir la matière apprise. En tout, chaque candidat(e) accomplit environ 9 heures de vol sur avion à moteur.

Le certificat d'aptitudes délivré à la fin du cours est une condition préalable à la candidature d'aspirant pilote aux Forces aériennes. C'est un atout majeur qui facilite en même temps l'accès à une formation de pilote professionnel privé.

Les candidats qui ne répondent pas aux critères d'obtention du certificat d'aptitudes, peuvent faire appel au service de consultation de l'Institut de médecine aéronautique, où des psychologues expérimentés les orienteront vers d'autres possibilités et perspectives de développement personnel dans l'un des autres métiers de l'aviation.



Parachutisme SPHAIR

L'instruction préparatoire des éclaireurs parachutistes a également été intégrée à SPHAIR en 2005. La formation de parachutisme de SPHAIR a pour mission d'assurer la relève des éclaireurs parachutistes pour les Forces aériennes, conformément aux dispositions de la Loi sur la navigation aérienne. SPHAIR permet aux jeunes qui le désirent de participer à la présélection militaire indépendamment de leurs moyens financiers. Le système garantit un très haut niveau de sécurité grâce à des méthodes d'instruction et un matériel de parachutisme ultramodernes.

Les personnes intéressées peuvent aussi s'inscrire aux cours de parachutisme de SPHAIR via Internet. Les deux cours de deux semaines sont une condition d'admission à la formation d'éclaireur parachutiste de l'armée.

Les cours peuvent aboutir à l'obtention du brevet de parachutisme avec un minimum de frais pour le candidat. La plus grande partie des frais assumés par les candidat(e)s sont pris en charge par les Forces aériennes. Les aptitudes sportives sont un critère prépondérant pour les éclaireurs parachutistes. A l'ins-

tar des pilotes, le candidat peut réserver lui-même l'ensemble de ses rendez-vous: examen et cours. Une fois l'examen et les deux cours SPHAIR réussis, le candidat éclaireur parachutiste n'est plus très loin de son but.

Les éclaireurs parachutistes sont une unité spéciale des Forces aériennes, dont la mission principale est l'acquisition de renseignements en territoire adverse. Pour accomplir cette tâche exigeante, les éclaireurs parachutistes doivent suivre une instruction diversifiée et très poussée. Selon le type d'engagement, ils peuvent sauter à des hauteurs allant de 200 à 8000 m. Cette formation militaire dure 43 semaines. Voici les étapes à franchir pour devenir éclaireur parachutiste:

- Inscription en ligne dès 16 ans sur www.sphair.ch
- Evaluation des aptitudes (*Screening*) à Dübendorf (durée: 1 jour)
- Cours de parachutisme 1 de SPHAIR, dès 18 ans (durée: 2 semaines)
- Cours de parachutisme 2 de SPHAIR, dès 19 ans (durée: 2 semaines)
- Examen d'aptitude: entretien avec un psychologue et examen médical à l'Institut de médecine aéronautique (IMA) à Dübendorf (durée: 1 jour)
- Ecole de recrues d'éclaireurs parachutistes

Pour plus d'informations sur le déroulement des cours SPHAIR, consultez le site web www.sphair.ch.